

Politiques et procédures de gouvernance

Politique : Cadre et perfectionnement du conseil d'administration de l'ABO	
Numéro de référence : G 4.9	Type de politique : Générale et organisationnelle
Date d'approbation : novembre 2015	Date de révision : tous les trois ans

INTRODUCTION :

En 2015, le Comité de gouvernance du conseil d'administration (CA) de l'Association des bibliothèques de l'Ontario (ABO) a déterminé qu'il fallait un cadre pour les politiques et les procédures de l'Association. Cette initiative a été jugée nécessaire pour les principaux motifs suivants :

- Le CA adopte une approche de gouvernance plus axée sur les politiques, qui nécessite l'attention accrue du conseil d'administration à l'élaboration et à l'approbation des politiques et comme moyen d'évaluer et de mesurer les performances de l'organisation et de la direction.
- On met de plus en plus l'accent sur les paramètres de responsabilisation nécessitant une la mise en place de politiques et de procédures efficaces.
- La croissance de l'organisation a nécessité que davantage d'accent soit mis sur les politiques, les normes de pratique et les procédures de l'administration et du CA, afin de former, d'éclairer et d'orienter la prise de décision du CA et du personnel dans l'ensemble des services de l'Association. Cela implique également une accentuation croissante sur la cohérence de la prise de décisions au sein de l'organisation.
- Une plus grande clarté des rôles et des niveaux de prise de décisions entre le CA et le directeur général.

OBJECTIF :

Le Manuel des politiques du CA a été conçu pour constituer un recueil complet et intégré de toutes les politiques du CA, et comme moyen d'harmoniser les procédures au sein de l'organisation avec celles du conseil d'administration. Il a également été conçu pour faciliter la rédaction éventuelle des politiques et des procé-

dures au fur et à mesure. Ce document est un outil de gouvernance et de gestion conçu pour diriger et orienter la prise de décisions dans l'ensemble de l'Association.

Une fois les politiques du CA élaborées, la direction rédigera et harmonisera toutes les procédures avec la politique du CA pertinente dans ce document.

En ce qui concerne leur application, les décisions prises par le CA et le personnel, la mesure des résultats et toutes les responsabilités essentielles doivent être élaborées et évaluées en fonction des politiques approuvées par le CA.

PROCÉDURES :

Définitions et structure

La définition suivante d'une politique du CA facilite la compréhension de son rôle et de son application dans le cadre général des politiques et des procédures pour l'Association.

Une politique du conseil d'administration est une déclaration qui couvre un problème ou un sujet défini et l'intention et l'orientation du conseil d'administration sur cette question. Elle peut orienter la direction. Les éléments suivants constituent un contenu d'une politique du CA :

- Le but et la portée de l'application et de l'intention de la politique.
- Les buts, les objectifs et les résultats visés par la politique du CA.
- La définition adéquate des termes clés afin de favoriser l'utilisation d'un langage simple et la compréhension la plus large possible des lecteurs et des utilisateurs.
- Un processus d'examen permanent qui a pour but de maintenir la pertinence, l'intention, l'utilité et la pertinence des politiques.
- La signature du président de l'association pour indiquer son approbation, et la date.

Un principe central, dans le cadre d'un modèle de gouvernance axé sur les politiques, est que toutes les politiques du CA sont approuvées par le CA. Grâce à ce processus d'approbation, le CA indique son intention, ses attentes et ses résultats souhaités sur le sujet ou le thème particulier abordé par la politique du

CA. Une motion approuvée du CA et la signature du président de la politique du CA indiquent que la politique est approuvée par le CA.

Les procédures articulent les étapes, les échéances, les exigences en matière de rapports et de remplissage des formulaires et les autres mesures nécessaires pour réaliser l'intention ou l'orientation de la politique du CA.

Les procédures sont élaborées par la direction sous l'autorité du directeur général. Le CA devrait toujours s'abstenir de s'immiscer dans les procédures, et la mise en œuvre des politiques incombe au directeur général, afin d'assurer la clarté des responsabilités et l'approche de gestion la plus efficace.

Catégories de politiques du conseil d'administration

Cadre des politiques du conseil d'administration

Il y a deux grandes catégories de politiques du conseil d'administration :

1. Politiques de gouvernance :

Les politiques de gouvernance du conseil d'administration indiquent les activités et les responsabilités du CA, c'est-à-dire la façon dont il régira l'Association des bibliothèques de l'Ontario et fonctionnera en tant que conseil d'administration.

Les politiques de gouvernance sont principalement axées sur la prise de décisions par le conseil d'administration et représentent les politiques par lesquelles il supervisera et régira l'organisation. Certaines de ces politiques pourraient avoir des liens avec les règlements internes et la constitution de l'organisation. Il faudra harmoniser l'ensemble de ces documents.

La direction aura un rôle en ce qui concerne cette catégorie de politiques, agissant principalement sous forme de soutien au conseil d'administration.

2. Les politiques du conseil d'administration :

Les politiques qui dirigent le directeur général quant aux attentes du conseil d'administration, les priorités et les résultats sur des questions, des sujets ou des thèmes précis, p. ex. les politiques des RH ou des Finances.

Structure du Manuel des politiques

Système de numérotation – Politiques du conseil d'administration

Un système de numérotation est appliqué aux politiques du CA de l'ABO. Ainsi, de nouvelles règles peuvent être ajoutées de temps à autre.

1.0 – définit l'une des catégories de la politique du CA. C'est aussi à ce niveau que la plupart des composants des politiques du CA se trouveront.

1.1. – définit une sous-catégorie à l'intérieur une catégorie plus large des politiques du CA, p. ex. Ressources humaines ou Finances.

1.1.1. – utilisé pour des éléments/points précis d'une politique du CA.

(i) – les petits chiffres romains sont utilisés lorsqu'un élément/point précis d'une politique du CA comporte une autre subdivision.

Harmonisation

L'harmonisation de l'ensemble des politiques du conseil d'administration avec les procédures est une exigence essentielle pour que cet outil organisationnel soit efficace et cohérent. Les principaux points à envisager pour l'harmonisation sont les suivants :

- Les politiques du CA et les procédures de la direction doivent s'harmoniser avec toutes les exigences juridiques, réglementaires et de licences pertinentes.
- Les politiques de gouvernance doivent s'harmoniser avec le règlement interne et la constitution de l'organisation.
- Toutes les procédures seront harmonisées avec au moins une politique du CA, ainsi qu'avec toutes les exigences juridiques pertinentes, réglementaires ou autres, le cas échéant.
- Le cadre général doit s'harmoniser avec les exigences du plan stratégique de l'ABO.

Révision et mise à jour de la politique

Chaque politique comprendra une date de révision afin de s'assurer que les politiques sont mises à jour en ce qui a trait au soutien à la réalisation de la vision, de la mission, des buts et des objectifs de l'ABO, ainsi que de la gouvernance de l'organisation et du respect de la législation et des normes externes. Le conseil d'administration établira un calendrier d'évaluation de toutes les politiques. Entre

les examens stratégiques périodiques, des mises à jour peuvent être effectuées si nécessaire.

Format/Modèle

L'Annexe 1 présente deux modèles de

- a) politiques du conseil d'administration; et
- b) procédures

Autant que faire se peut, ces modèles doivent servir de base à la rédaction et à la consignation des politiques et procédures du CA afin d'assurer une approche et une présentation cohérentes du contenu, de la formulation, de l'intégration, de l'interprétation, de la formation sur les applications ou de la communication.